



## Conseil municipal du 27 avril 2018

**Début de séance : 17h**

**Présents :**

**CORBALAN Noëlle, CHASSANDE Joëlle, THOMASSIN Dominique, REYMOND Christian, ROCHE Annie, STRADIOTTO Alain, VAUSSENAT Stéphane, LEVET Jean- Michel**

**Absents: Joël Gentil,**

**Excusé : Claude Roussilhe**

**Secrétaire de séance : Annie ROCHE**

### **Délibération autorisant la Maire à signer un bail dérogatoire pour la bar-restaurant de Pinsot**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de bail dérogatoire **avec Madame Gwenaëlle JOYEUX**, prévu pour une durée d'un an, renouvelable, concernant le bar restaurant de Pinsot

**Le conseil municipal,**

- **Valide le bail dérogatoire**
  
- **autorise le Maire à signer au nom de la commune, le bail dérogatoire concernant le bar restaurant de Pinsot.**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **Demande de subvention pour la rénovation du Habert du Plan à Gleyzin**

Le Maire expose le projet de rénovation concernant le Habert du Plan à Gleyzin

Ce bâtiment abritait jadis une étable avec une grange. Le fromage de vache était fabriqué sur place dans un petit bâtiment annexe.

Une turbine mettait en action une baratte avec la force de l'eau du Gleyzin.

La priorité du projet consiste dans un premier temps, à rénover le grand bâtiment (mur et toiture 120m2 environ). La commune souhaite le remettre en sécurité.

En effet, ce bien permettra à des familles de non marcheurs ou accompagnées d'enfants en bas âge de profiter des joies de la montagne. Ce bâtiment restauré sera gardé et accueillera les promeneurs en proposant boissons, tartes, ou autres cafés dans un cadre extraordinaire. Il permettra aussi au berger de rester sur place pour garder son troupeau.

Beaucoup de familles montent jusqu'au Gleyzin mais le chalet de l'Oule est difficile d'accès. Les promeneurs qui n'arrivent pas à poursuivre, pourraient attendre au niveau du Habert du Plan, le cadre est magnifique. Accueillis par la gardienne ou le gardien, ils découvriront ce lieu chargé d'histoire.

Sur le Plan de Gleyzin, la commune a déjà engagé des travaux d'ouverture de paysage pour optimiser la surface pâturée. Cette ouverture permet également à l'éleveur de mieux surveiller son troupeau et de pouvoir intervenir rapidement en cas de problème. Le bâtiment rénové permettra également d'abriter des bêtes.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter une aide financière du département et de la communauté de communes du Grésivaudan pour rénover le Habert du Plan à Gleyzin, pour la somme de 52 240€ HT.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## Aides aux familles

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour réactualiser et préciser les aides versées aux familles qui sont indexées sur le quotient familial.

Il présente le barème et les aides proposées.

<b>Tranche de quotient familial</b>	<b>0 à 499</b>	<b>500 à 999</b>	<b>1 000 à 1 499</b>	<b>1 500 et plus</b>
<b>Etudiants et lycéens internes par année scolaire</b>	350 €	300 €	250 €	100 €
<b>Participation cantine collégiens/lycéens en demi-pension sur les factures trimestrielles</b>	40 %	30 %	20 %	10 %
<b>Participation Forfaits de ski par saison</b>	120 €	100 €	80 €	65 €
<b>Participation à une activité extrascolaire par année scolaire*</b>	120 €	100 €	80 €	65 €
<b>Participation au voyage scolaire maternelle-primaire-collège-lycée*</b>	100 €	80 €	60 €	40 €
<b>Participation cantine et garderie ou salle hors sac maternelle/primaire sur les factures trimestrielles et mensuelles</b>	75 %	70 %	65 %	40 %

\*Participation maximum selon montant de la facture

Aucune aide ne sera versée sans les justificatifs (facture et quotient caf ou déclaration de revenus). Si le quotient familial n'est pas fourni, l'aide sera versée au taux minimum

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **Autorisation à ester en justice affaire Rosset-Chambrun Alain /commune de Pinsot**

Monsieur Alain ROSSET CHAMBRUN a saisi le Tribunal Administratif de Grenoble pour une procédure dirigée contre la commune par laquelle il conteste la décision de son remplacement au sein de la commission électorale.

La commune conteste les affirmations et prétentions contenues dans cette assignation.

Il est nécessaire que la commune de Pinsot soit représentée dans la procédure dont le Tribunal Administratif de Grenoble est saisi .

Il convient en conséquence de désigner le Maire de la commune afin qu'il représente celle-ci.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

##### **Nettoyage et entretien de la salle des Fêtes**

Des devis ont été demandés pour le nettoyage complet de la salle des Fêtes à

- Croatto Nettoyage Arvillard : 450€ HT, 540€TTC
- Ser- Net Pontcharra : 370€ HT, 444€ TTC

La demande d'un devis pour le remplacement du chauffe- eau est en cours

##### **Fonctionnement de la bibliothèque**

Il y a pénurie de bénévoles !

Il convient donc de réfléchir à un nouveau fonctionnement de la bibliothèque communale.

Dans le nouveau Pinsotin à paraître prochainement, tout ce qu'il faut savoir sur les nouvelles possibilités numériques des bibliothèques en réseau du Grésivaudan

**Fin de séance : 17h 30**